

LA LETTRE

de Saint-Martin d'Août



Saint Martinoises, Saint Martinois,

Même si nous nous attendions au regard de la baisse d'effectif annoncée pour la rentrée scolaire, c'est avec regret que nous avons reçu confirmation par l'inspection d'académie de la fermeture d'une classe dans notre école. Nous aurons donc une classe sur st Martin et une autre sur Tersanne.

Cette question du renouvellement de notre population, indispensable au maintien de notre école et de la vie de notre village sera bien entendu prise en compte dans la réflexion que nous allons poursuivre autour de l'élaboration de notre document d'urbanisme (PLU). Pour préserver l'avenir de notre village, il nous faudra en effet nous doter d'outils pour favoriser l'installation de nouvelles familles. En effet, le peu de biens pouvant accueillir un couple avec enfants disponibles à la location et le niveau élevé des prix de l'immobilier sont des freins majeurs à ces installations.

Après des mois de patience, dont nous vous remercions, notre prestataire a enfin reçu le mécanisme électronique qui permettra de remettre en service l'horloge de l'église et ses cloches. Si tout va bien, nous devrions les entendre carillonner à nouveau le 2 Mai prochain.

Concernant la réouverture du restaurant, nous avons reçu deux candidatures intéressantes. Nous accompagnons actuellement chacun de ces deux projets dans un montage plus pointu (notamment la recherche de financements) et ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce travail.

En attendant de nous retrouver pour les nombreuses manifestations qui animeront notre village les prochains mois, je vous souhaite de bien profiter des beaux jours qui s'annoncent.

Aline HEBERT

N° 111

AVRIL 2023

AGENDA:

Lundi 1^{er} mai à 12h
Espace Montferrat
Omelette du Club des Jeunes

Lundi 1^{er} mai de 10h – 17h
Bois des Fayardès, Gaufres de l'ACCA
cuites au feu de bois

Samedi 13 mai de 10h à 12h
Ecole de Saint Martin Vente de plants
fleurs/légumes APE

Samedi 17 juin à 14h
Espace Montferrat
Challenge NIVON/AVIGNON

Samedi 1er juillet après midi
Salle des fêtes de Tersanne
Fête de l'école

Dimanche 2 juillet
Espace Montferrat – 9^{ème} Randonnée
pédestre du Comité d'animation

Du lundi 10 au jeudi 13 juillet
Chantier loisirs

Vie communale



Accueil du public

Mardi et vendredi de 14h00 à 17h30

Permanence Maire / Adjoint

Samedi de 11h00 à 12h00

Tél : 04 75 68 63 93

Tél élu: 06 72 59 08 49

Mairie

1, place de la Mairie

26330 Saint-Martin d'Août

mairie@saint-martin-daout.fr

ETAT CIVIL:

Décès

M. Pierre NIVON est décédé le 26 Février 2023

► Logement communal disponible à la location

Un appartement communal de type 2 (1 chambre) est actuellement disponible à la location au 2ème étage de la Menuiserie.

Il s'agit d'un logement de 56m² env, dont le loyer est de 289€30 hors charges.

L'attribution de ce logement est soumise au respect du plafond de ressources PLAI consultable sur internet ou en mairie.

Pour déposer une demande ou obtenir plus de renseignement, merci de contacter la mairie.

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à l'affichage dans le hall de la mairie.

► **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE.**

Le Conseil constate que la population de la commune a du mal à se renouveler faute de logements disponibles, ce qui remet notamment en cause dans un futur proche la pérennité de l'école et la vitalité de notre village. Considérant le nombre de demandes de logements et afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à les louer ou à les mettre en vente, le conseil décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

► **MISE EN ORDRE DE LA VOIRIE**

La commune s'engageant dans l'élaboration d'un PLU, il est indispensable de remettre en ordre la voirie communale (la dernière mise à jour date de 1999).

Une procédure a été lancée avec la consultation de bureaux de géomètres aptes à réaliser ce document.

Le Conseil a accepté l'offre du bureau de géomètres experts DMN pour la mission suivante : état des lieux foncier et perspective de gestion de l'ensemble des voies publiques, synthèse de classement de voiries, montage du dossier nécessaire à la création d'un tableau de classement de voies communales et inventaire des chemins ruraux sur la commune. Le devis s'élève à 9 480 € HT.

► **REGULARISATION DE L'EMPRISE IMPASSE REMONDIÈRES**

Lors de la préparation des travaux de réfection de la voirie communale, il a été constaté que l'impasse des Remondières était établie sur des terrains privés. Il a donc été proposé aux propriétaires (Mme Verrier née Moiroux et l'indivision Nivon), que la commune achète ces parcelles à l'euro symbolique. Ceux-ci ayant accepté, les documents d'arpentage ont été réalisés afin de régulariser le foncier de cette voie communale et les actes notariés fixant ces accords seront signés.

► SOUTIEN HUMANITAIRE À LA SUITE DU SEISME EN SYRIE ET TURQUIE

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Conseil Municipal souhaite apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € à l'AMF 26.

► MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE

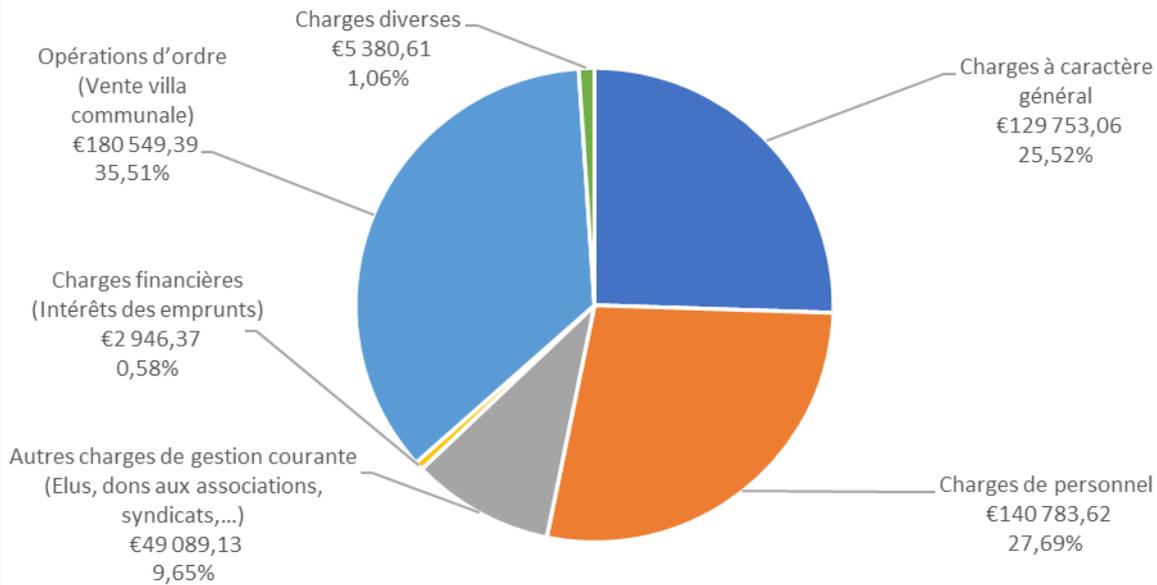
La commune sollicite une redevance de la part de l'opérateur de télécommunications Orange du fait de l'occupation du domaine public routier. Celle-ci est établie en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire et recouvre la période de 2019 à 2023. Cela représente environ 778€/ an.

► DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION MUSICALE

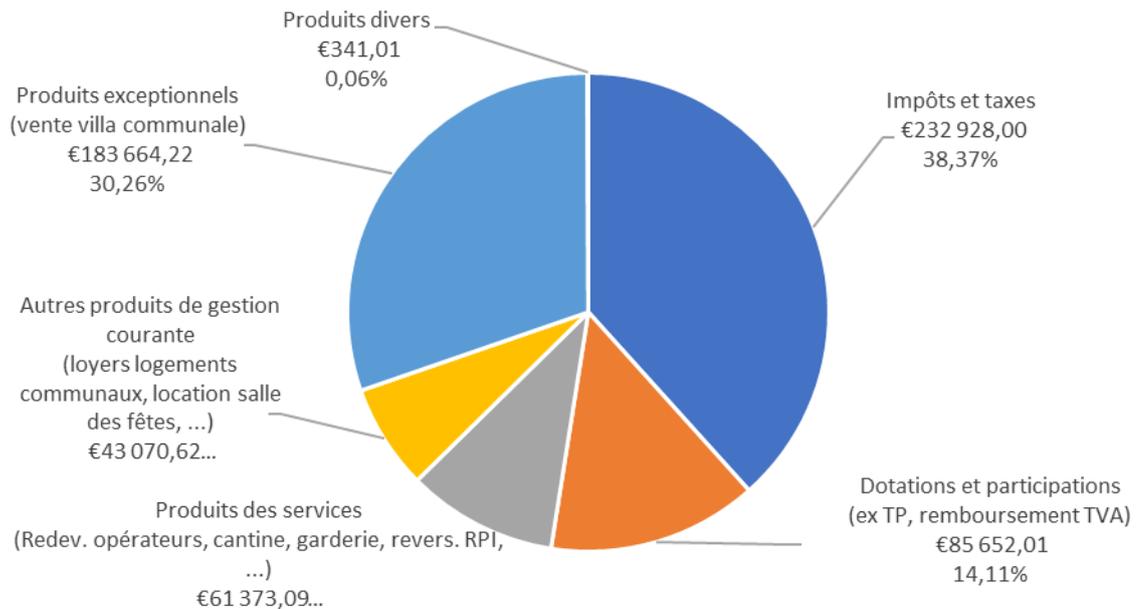
Une subvention de 300 € est attribuée à l'Union Musicale de Châteauneuf de Galaure au titre de 2022, en soutien pour cette association et en remerciement du concert gratuit donné, comme les années précédentes, lors de notre vogue annuelle.



Compte administratif 2022 - Dépenses de fonctionnement



Compte administratif 2022 - Recettes de fonctionnement



Les efforts réalisés par tous pour réduire les consommations énergétiques et pour contrôler chaque poste de dépenses de fonctionnement nous permettent, malgré la flambée des coûts de l'énergie de clôturer l'exercice 2022 sur un résultat excédentaire.

Cela nous permet également de maintenir nos taux de taxes à des niveaux beaucoup plus bas que ceux des communes environnantes, à savoir:

TAXES	Commune 2023	Commune 2022 (Rappel)	Taux moyen 2022 (Drôme)
Taxe foncier bâti	21,27 %	21.06 %	36,79 %
Taxe foncier non bâti	23,02 %	22.80 %	59,25 %
Taxe d'habitation	2.98 %	2.96 %	22,98 %



C'est sous un beau soleil que 13 jeunes Saint Martinois se sont retrouvés ce samedi 8 avril pour découvrir, à vélos, 4 exploitations agricoles de notre village.

Après un rappel des consignes de sécurité, nous nous sommes élancés sur les routes...

La première exploitation visitée fut celle de Christophe BOURRUT, éleveur de vaches laitières, naisseur porcin et nuciculteur.

Sélection génétique, alimentation des bêtes, traite et collecte du lait, condition de vie des animaux et travail de l'éleveur ont fait partie des sujets évoqués lors de cette visite. Avant de partir, dégustation des productions de la ferme (noix et charcuterie...) appréciées par les petits... comme par les grands.



L'étape suivante fut un agréable pique-nique, préparé à partir des productions des fermes saint martinoises... au menu :

Jus de pommes en apéritif

Salade, œuf dur, cake salé et sauce salade à l'huile de tournesol

Roti de poulet et lentilles

Fromage blanc accompagné de miel, de confiture et de noix

Liste non exhaustive des productions agricoles de notre village...

L'exploitation suivante fut celle d'Aurore et Jeannot NIVON, merci à Joëlle (sœur de Jean) d'avoir été notre guide. Début de la visite par la chèvrerie, où les pensionnaires m'ont semblée très intéressées par notre visite...

Puis nous sommes allés vers les serres, où les salades, et légumes d'été, se préparent pour les repas d'été que nous attendons tous...



Un atelier semis a ensuite permis à chaque participant de repartir avec son godet de haricots...

La visite s'est terminée par une dégustation de jus de pommes.



► Commission jeunesse

Pour la troisième visite nous avons été accueillis par Cédric BORDAS qui nous a présenté les cultures réalisées sur son exploitation, la saisonnalité de son travail et des équipements et matériels nécessaires à ces productions.

Puis nous nous sommes rendus à proximité du bâtiment d'élevage avicole (pintades ou poulets), parlé du cycle d'élevage du poussin à la volaille adulte, de l'alimentation, de son travail et des engagements liés au Label Rouge auquel il répond.



Un verre de jus de pommes ou jus d'orange clôture cette visite.

Pour la dernière étape de cette journée, nous nous sommes rendus chez Julien BURLON, éleveur de volailles et de lapins en plein air en vente directe.

Julien nous a parlé de différents aspects de son métier :

L'élevage et la quasi autoproduction de la nourriture pour ses animaux

L'abattage et la préparation des animaux

La vente sur les marchés et le contact avec ses clients



Nous sommes allés vers les bâtiments d'élevage et les parcs pour voir pintades, poulets et lapins à différents stades de leur évolution.

Un goûter saint martinois (pain d'épices, gâteaux aux noix et jus de pomme) a clôturé cette belle journée.

Merci à Delphine BURLON, Chloé GIL (bénévolat aide au permis), Aline HEBERT et Françoise REBATTET, habitués encadrants de ces journées jeunesse, mais également à Delphine et Jérôme BERTHALIN, Eva CHRABASZCZ accompagnateurs de cette sortie.

Egalement un grand merci aux agriculteurs de notre commune, Christophe BOURRUT, Jean et Aurore NIVON, Cédric BORDAS et Julien BURLON qui nous ont ouvert leurs portes, nous ont fait partager la passion de leurs métiers...et longue vie à l'agriculture saint martinoise !

La visite de cette ferme vous intéresse? Rendez-vous les 29 et 30 avril prochain pour « de fermes en fermes ».

► Chantier-Loisirs 2023

Tu as entre 8 et 14 ans, tu as envie de passer une semaine sympa avec tes copains et de te rendre utile pour ton village, cet été.

Alors viens participer au Chantier-Loisirs que la commune et la MJC de Châteauneuf de Galaure organisent du **10 au 13 juillet 2023**.

Tu pourras réaliser de petits travaux le matin pour rendre notre village encore plus beau, et avec l'argent ainsi gagné, les animateurs te proposeront des activités l'après-midi (piscine, accrobranche, tir à l'arc par exemple...).

Si tu es intéressé, et que tes parents sont d'accord, envoie (Avant le **mercredi 10 mai 2023**) :

Un mail à actionsjeunesse_sma@laposte.net

Tu recevras une invitation à la réunion d'information qui aura lieu le **jeudi 25 mai à 18h00**. Tu pourras rencontrer les animateurs et donner tes idées sur les activités que tu aimerais faire l'après-midi.

Le coût de ce chantier loisirs pour la famille et par enfant inscrit est de 5€ à 15€ suivant le quotient

Vie associative

Les informations paraissant dans cette rubrique sont publiées sous la responsabilité des représentants légaux de chaque association et ne sauraient engager la responsabilité de la rédaction de La Lettre de Saint-Martin d'Août

Club des jeunes
St Martin d'Août

Chers Saint Martinois,

Comme le veut la tradition, nous passerons chez vous dans la **nuît du 30 Avril au 1er Mai** pour « ramasser » mets et autres gourmandises (œufs, saucissons, gâteaux, fromages, chocolat...).

Nous invitons la population St Martinoise à venir déguster **l'omelette le Mercredi 1er Mai** à partir de 12 heures à l'Espace Montferrat pour un moment de convivialité et de bonne humeur.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et vous attendons nombreux.

Nous vous rappelons que ce repas est réservé aux habitants de St Martin d'Août.

Le Club des Jeunes et les Conscrits



Oyé Oyé St Martinoises, St Martinois! A vos agendas!

Les conscrits sont heureux de vous annoncer la Voooooogue les 4, 5 et 6 août 2023.

Ces trois soirs, l'association des conscrits organisera trois bals avec la sono Exodus sur l'esplanade du 19 mars 1962.

Le dimanche, en début d'après midi, aura lieu le concours de pétanque.

Nous passerons comme à l'accoutumée chez vous lors de notre traditionnelle tournée, la semaine avant, pour vous rencontrer et passer un moment en votre compagnie.

Les conscrits



PAROISSE

Dans notre église:

- Chaque semaine, selon les disponibilités du Père Thézier, messe le mardi à 16h30, les vendredi et dimanche à 9h30.

- Adoration et prière, chaque vendredi de 15h à 16h.

- Prochaine messe paroissiale : le 29 mai à 19h, lundi de Pentecôte et fête de Marie Mère de l'Eglise.

- Informations paroissiales sur le panneau d'affichage à l'extérieur de l'église.

En paroisse:

- La période hivernale étant terminée, nous retrouvons un rythme normal quant aux messes hebdomadaires : le samedi une messe à 18h30, le dimanche une messe à 9h30 et une messe fixe à 10h30 à Hauterives.

- Nous sommes dans l'attente de la nomination d'un nouvel évêque. En effet, Monseigneur Pierre-Yves Michel, évêque de Valence depuis le 29 mai 2014, a été nommé le 6 avril 2023 par le pape François, évêque de Nancy et Toul en Meurthe et Moselle.

- Fête paroissiale, le dimanche 7 mai à Mureils, sur le terrain municipal : messe à 10h30 puis apéritif et repas partagé. A 17h, procession de Saint Joseph jusqu'à l'église de Mureils.

- Fête de la St Jean , le samedi 24 juin à Charrières.

- Nuit des Eglises 2023, récital le samedi 1er juillet à St Vallier.

Secrétariat paroissial : 5, rue du Moulin, 26240 St Uze (mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30)

Tel : 04 75 03 25 29

paroissegalaure@orange.fr »

CLUB DES SAINT
MARTINOIS

Allo, Allo,

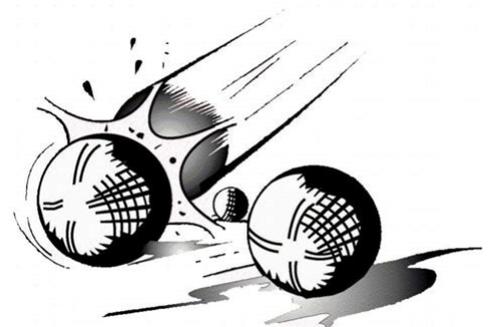
le Club parle aux saint martinois,

Les Petites Mains travaillent avec entrain,

Les boulistes seront peut-être finalistes,

Et les joueurs ont du cœur.

Venez nous rejoindre, toujours à la même heure....



Le bureau



Le 25 février dernier s'est déroulée la soirée « Carnaval / Fougot / Soupe aux choux » organisée avec d'autres associations de Saint Martin.

Le vent froid du soir n'a pas empêché les courageux de venir qu'ils soient déguisés... ou non !!!



Cette année un brin d'histoire, avec César, venu sans ses légions... mais avec Cléopâtre, qui aurait pu croiser le fer avec une famille de templiers venue sur nos terres... La culture nous vint, une fois n'est pas coutume, de la bibliothèque, puisque tout droit venus de l'Italie, la commedia dell'arte nous fit l'honneur de sa présence...

Quelques bûcherons, cow-boys, guerriers écossais, pirates, super héros et princesses ont complété cette joyeuse troupe.

Après le rassemblement sur l'esplanade du 19 mars 1962, notre cortège est allé en direction de l'ERA Montferrat pour assister à l'allumage du fougot. Un feu bien agréable compte tenu de la température !!!

Puis nous nous sommes rendus dans la salle des fêtes pour assister aux concours de costumes avant de nous restaurer avec la soupe aux choux et au lard offerte par le comité d'animation.

Merci aux « commis de cuisine », cuisiniers, barmen et au « personnel de salle » qui ont organisé cette soirée.



Les prochaines animations proposées par le comité sont :

Samedi 17 juin 2023 à 14h - Challenge NIVON/AVIGNON

Tournoi de pétanque en doublette (inscription de 12€ par équipe).

Repas diots/pommes de terre proposé en soirée (suivant les places disponibles) que vous ayez participé au challenge ou non.

Dimanche 2 juillet 2023 – 9^{ème} Randonnée pédestre – départ de l'Espace Montferrat

4 circuits proposés sur les chemins de Saint Martin d'Août et les villages alentours :

4 km (famille) départ de 7h00 à 11h30

9 km départ de 7h00 à 11h00

14,5 km départ de 7h00 à 10h30 - 1 ravitaillement - Dénivelé 260m

22 km départ de 7h00 à 09h30 - 2 ravitaillements - Dénivelé 550m

Une collation de fin de parcours est incluse dans le prix de l'inscription.



A la bibliothèque vous trouverez de nouveaux livres (nous en avons échangé 500) ainsi que de nombreux ouvrages sur la peinture. Chaque mois, en vitrine, un peintre est mis à l'honneur.

Des tableaux réalisés par les membres de l'atelier peinture décorent la bibliothèque.

Cette année nous accueillons les petits de moins de 3 ans, et leurs accompagnatrices, pour leur présenter les 9 albums du prix des tout petits.

La 1^{ère} lecture a eu lieu le jeudi 30 mars.

Deux autres dates sont prévues : le jeudi 27 avril et le jeudi 25 mai à 10h15.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12H (autour d'un petit café).

Bonnes lectures



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE RENFORCÉE



INTERDICTION des
prélèvements domestiques
dans les cours d'eau (retrait
pompe mobile et tout autre dispositif
de pompage)



INTERDICTION de laver les
véhicules
(hors stations professionnelles)



INTERDICTION de
fonctionnement des fontaines
publiques à circuit ouvert



INTERDICTION d'arroser
les pelouses, espaces verts
(dont fleurs, arbres d'ornement)

INTERDICTION d'arroser
les parcs publics
appartenant aux collectivités
entre 7h et 19h

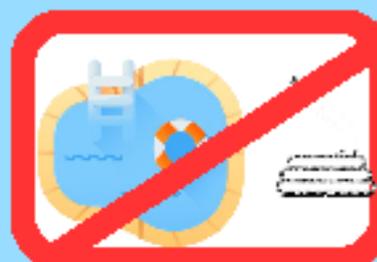


INTERDICTION d'arroser
les jardins potagers et
arbres fruitiers entre 7h et
19h



INTERDICTION totale
d'arroser les golfs (hors greens et
départ de golf)

INTERDICTION d'arroser les
stades et espaces sportifs
entre 7h et 19h



INTERDICTION de remplir les
piscines (hors première mise en eau après
construction)
Remise à niveau autorisée



INTERDICTION de laver les
voiries, les terrasses, les toitures et
façades (sauf si réalisé par une
collectivité ou entreprise de nettoyage
professionnel)



Respect des dispositions
particulières prévues dans l'arrêté
ICPE
(ou réduction de 50 % des consommations
en absence de dispositions spécifiques)

**Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme**